

L'association de la Propagation de la foi, dans notre pays, a été établie en 1836, en vertu d'un bref du Pape Grégoire XVI, en date du 26 février de cette même année; son but était d'évangéliser les nations sauvages du Canada et d'aider les missionnaires au moyen d'aumônes et de prières. On sait tout le bien réalisé par cette association. Les premières recettes constatées officiellement indiquent en 1838-1839 une somme de \$4,210 pour les diocèses de Québec et de Trois-Rivières. En 1842-1843 ces mêmes diocèses fournissaient plus du double : \$9,730, et en 1856-1857 \$11,400 en chiffres ronds.

En 1891, dans les diocèses de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières et de St-Hyacinthe, on recueille pour cette œuvre admirable \$14,318, mais on peut constater dans le rapport auquel nous empruntons ces chiffres, que la ville et la banlieue de Montréal n'ont donné que \$1331.31. Nous attirons l'attention de Messieurs les curés et des fidèles sur ce point. Certes, Montréal a fourni sa large part en missionnaires empressés à accepter courageusement toutes les fatigues et toutes les souffrances pour aller à la conquête des âmes, ignorantes du Dieu Sauveur, mais les fidèles pourraient répondre davantage, il nous semble, à ce qu'on doit attendre de leur piété et de leur générosité. Il serait aisé de trouver avec un peu de bonne volonté de nouvelles dizaines à créer, dans notre cité. 52 centins par an, c'est une obole pour un grand nombre de catholiques; il suffit pour économiser pareille somme d'une légère privation.

C'est le cas de rappeler les pressantes exhortations adressées à tous les fidèles par le Cardinal Vicaire de Rome, au nom du Souverain Pontife, peu de temps après la fondation de l'œuvre.

« Fidèles, à la vue de cette voie large et facile qui vous est ouverte pour propager la religion sainte de Jésus-Christ, animez-vous tous à contribuer à une œuvre si belle. Et vous, vénérables évêques, curés zélés, prédicateurs fervents de la divine parole, annoncez partout l'existence et les fruits heureux d'une œuvre si grande; excitez tout le monde à procurer par ce moyen infaillible le salut de tant d'âmes rachetées par le précieux sang de Jésus-Christ, et souvenez-vous que le salut a été promis à celui qui sauvera l'âme de son prochain. »

Les membres de l'association n'oublieront pas qu'ils peuvent, le 3 mai prochain, gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière récitée pour la propagation de notre sainte foi, aux intentions du Souverain Pontife.